

LE COURRIER DU COMMERCE

JOURNAL DES HALLES & MARCHÉS

Fondé par A. GODARD en 1874

Organe des Intérêts Commerciaux, Agricoles, Maritimes, Industriels et Financiers

LYON-MARSEILLE

LYON-MARSEILLE

REDACTION ET ADMINISTRATION
LYON - 67, Cours de la Liberté - LYON
TÉLÉPHONE 31-01

Bureaux à MARSEILLE, 50, Rue des Dominicaines
Téléphone 32-64

TARIF DES ABONNEMENTS

Pour toute la France... UN AN 15 fr.
Étranger... 20 fr.
Adresser un mandat-poste à l'ordre du Directeur
On s'abonne également sans frais dans tous les bureaux de poste.
Les abonnements sont tous payables d'avance et partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois. Ils continuent jusqu'à avis contraire.

TARIF DES ANNONCES

Annonces industrielles, en 4^e page, sans contrat... 0 fr. 75 la ligne
Réclames en quatrième page... 1 franc
Chronique troisième page... 1 fr. 50
Chronique deuxième page... 2 francs
Les prix sont payables à l'avance et à Lyon.
Prix spéciaux pour Contrats à l'année

REDACTION ET ADMINISTRATION
LYON - 67, Cours de la Liberté - LYON
TÉLÉPHONE 31-01

Bureaux à MARSEILLE, 50, rue des Dominicaines
Téléphone 32-64

S'adresser à Lyon pour tout ce qui concerne les Abonnements, la Rédaction et la Publicité à M. L. GODARD, Directeur-Rédacteur en chef

LA TAXATION DES DENRÉES

et Substances nécessaires à l'Alimentation au Chauffage et à l'Eclairage

En réalité, nous n'en sommes à l'heure actuelle qu'aux préliminaires de cette future taxation et avant que les préfets puissent taxer les denrées autres que le pain et la viande, il faut que soit votée la loi actuellement en suspens devant le Parlement.

Les arrêtés que les maires ont donc pris jusqu'à présent ne sont donc pas des arrêtés de taxation proprement dite et ainsi que nous l'avons publié dans le dernier numéro du « Courrier du Commerce », on s'est borné à établir des commissions des cours et à donner à ces derniers un caractère presque officiel en exigeant l'affichage.

Le projet de loi en instance permettra l'établissement de prix maxima de vente.

Voyez d'ailleurs les deux premiers articles votés par la Chambre des députés, la semaine dernière. La discussion recommence aujourd'hui mardi.

Article premier. — En raison des hostilités et jusqu'à une date qui sera fixée par décret, les denrées et substances nécessaires à l'alimentation, au chauffage et à l'éclairage, peuvent être soumises à la taxation administrative.

Seront également soumis à la taxation les engrais nécessaires à l'agriculture.

Art. 2. — La taxation est prononcée par le Préfet, qui prend à cet effet des arrêtés motivés, applicables soit à toutes les communes du département, soit à l'une ou à plusieurs d'entre elles.

Ainsi qu'on le voit, il a été adopté que la taxation serait prononcée par les Préfets. Plusieurs amendements tendaient à accorder ce pouvoir aux Maires. Ils n'ont pas eu gain de cause.

Dans nos prochains numéros, nous reparlerons de cette question de la taxation des denrées qui intéresse nos lecteurs au premier chef.

GRAINS ET FARINES

La température s'est très sensiblement relevée pendant ces dernières journées et l'humidité a réapparu. Des pluies sont encore probables avec un temps assez doux. Ces conditions atmosphériques sont à peu près normales elle favorise le développement des jeunes céréales mais les travaux d'ensemencement risquent d'être longtemps interrompus.

Quoiqu'il en soit, la situation paraît meilleure qu'elle n'a été décrite précédemment en ce qui concerne les superficies emblavées. De diverses directions, notamment du Bourbonnais et du Centre, on nous écrit que ces emblavures sont plus importantes qu'on ne le croyait tout d'abord.

Marché de Lyon

Mardi 30 novembre.

Nous avons un petit marché où l'on est plus occupé à se lamenter sur les difficultés commerciales de l'heure présente qu'à s'intéresser aux affaires. Celles-ci sont rendues excessivement difficiles par les exigences du ravitaillement.

BLES. — Nous ne voyons pas grand'chose à ajouter à notre précédente chronique. La situation est absolument inchangée, sauf toutefois que les affaires seraient encore un peu plus réduites.

Sur notre place, il se traite quelques faibles quantités de blés de la Côte-d'Or, de l'Yonne vers 31 fr. départ. On pave ce prix pour les provenances de l'Isère et de l'Ain. Pour celles du Bourbonnais, on demande toujours 31,25 départ.

En somme, les prix ne marquent pas de grandes différences et vont de 30,75 à 31,25 les 100 kilos départ, suivant provenance et qualité.

On cote :

Blés du rayon Lyonnais-Dauphiné-Bresse	31 50
Blés du Centre (Allier, Cher, Nièvre)	31 30
Les 100 kilos rendus Lyon ou parité.	

Les cours suivants s'entendent blés de la dernière récolte aux 100 kilos pris dans les gares de chaque provenance.

Blés de la Côte-d'Or	31	31
Blés de l'Yonne	31	31
Blés de Saône-et-Loire	31	31
Blés de l'Auvergne	31	31 50
Blés de la Haute-Marne	30 85	31
Blés de la Seine-et-Marne	29 85	31
Blés de la Sarthe et Mayenne	30 75	31
Blés de l'Oise	31	31 25
Blés de la Somme, Seine-et-Oise	30 75	31
Blés de la Seine	31	31 25
Blés de la Beauce	31	31 25
Blés de la Touraine	31	31 25
Blés de la Côte-du-Nord, Finistère	30 50	
Blés de l'Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure	30 85	31
Blés du Nord, as-de-Calais	30 50	

FARINES. — Nous publions d'autre part l'arrêté préfectoral taxant les farines dans le département du Rhône. La taxation est également faite dans les départements de l'Ain et de la Drôme. Au point de vue commercial, nous n'avons rien autre à dire pour le moment.

ISSUES. — Il est très difficile de trouver des sons disponibles sur notre place, il y a même peu de vendeurs pour la livraison décembre, ils sont moins rares pour la livraison janvier.

Les acheteurs sont cependant hésitant à traiter des époques éloignées en raison des prix élevés qui sont tenus. Il faut voir en effet pour les gros sons, livraison décembre et janvier, le prix de 17,50.

Espérons que le redoux nous amènera un peu de baisse sur ces prix excessifs.

On cote :

Sons gros (div. décembre-janvier)	17 50	
Brevetés	17 75	
Flouraz blancs	22	22 50
Flouraz bis	20	20 50
Criblures blanches	17	18
Criblures noires	13	14
Les 100 kilos bruts Lyon, toiles de l'acheteur.		

Errata. — Un erreur typographique nous a fait citer, dans notre dernier numéro, 16 fr. les sons gros. Ce prix était d'ailleurs en contradiction avec le raisonnement qui précédait. C'est 17 fr. qu'il aurait fallu imprimer.

SEIGLES. — Les affaires sont toujours très rares et les cours sans changement.

Seigles du Rhône et de la Loire 28 ...
Seigles de l'Isère 27 50 ...
Seigles de Champagne 28 ...
Seigles du Centre 28 ...
Les 100 kilos départ.

AVOINES. — Les acheteurs paieraient des prix très élevés, mais presque toute la marchandise étant réquisitionnée, il n'y a guère possibilité de faire des affaires. Ces derniers jours, on a encore un peu acheté quelques avoines grises du Rhône ou de la Loire, vers 29 fr. départ, mais nous ne connaissons pas de transactions notables traitées à notre marché.

On cote :

Avoines de la région lyonnaise	29 50
noires	29
grises	29
Les 100 kilos rendus Lyon ou parité.	
Avoines noires du Centre	30
Avoines grises d'hiver Poitou-Centre	29 50
Les 100 kilos départ.	

ORGES. — Les orges sont toujours très fermes. On achète un peu d'orge de Tunisie au prix que nous indiquons dans le compte rendu du marché de Marseille. En orges françaises, on paye 38 fr. les orges du Puy; 34 à 36 fr., les orges de Sarthe et Mayenne; 38 fr., les orges de l'Allier.

MAIS. — Nouvelle hausse sur les maïs. Samedi on aurait pu traiter des maïs jaunes Plata à 26,50 les 100 kilos sans palan Marseille, aujourd'hui on demande pour ces mêmes qualités, embarquement décembre, 27,75 les 100 kilos logés origine quai Bordeaux, sans escompte.

On tient encore maïs blancs Plata, embarquement novembre, 28 fr. les 100 kilos quai Bordeaux.

Certains de nos lecteurs trouvent que la différence entre le prix des maïs cotés en palan et celui coté en logés voie ferrée est un peu élevée. Nous ferons remarquer qu'à l'heure actuelle et en raison de la cherté des sacs, on peut bien estimer cette différence à 2 fr. en moyenne.

SARRASINS. — Il y a un peu plus d'offres de la part des vendeurs bretons, mais sans excès.

On cote : sarrasins de Bretagne, 22 à 22,25 les 100 kilos départ.

Marché de Marseille

Lundi 29 novembre.

BLES DURS. — On cote : Algérie, Tunisie marchands 78 kilos, 34,25 quai Marseille, escompte 1 %; colons 80 kilos, 36,50 quai Marseille, escompte 1 %.

Notre Chambre de commerce était vendeur vendredi de blés sans désignation de provenances à 31 fr. palan Marseille ou 31 fr. gare Marseille (à son choix), paiement comptant sans escompte, mais pas à la vente ni samedi ni aujourd'hui.

Ferd. et Max PALM, Courtiers-Représent. — O MARSEILLE —

Lundi 29 novembre.

GRAINS GROSSIERS. — Marché très ferme, sans affaires.

Maïs. — Jaune Plata flottant, 26,50 les 100 kilos palan; mais jaune Tonkin, de 28,25 à 28,50; Annam, 29,50 les 100 kilos logés quai.

Avoines. — Algérie-Tunisie, 47 kilos, 26,50 les 100 kilos quai.

Orges. — Très fermes. On cote : orge Sfax disponibles, de 29,25 à 29,50; Souisse disponible ou embarquement prompt, de 28 à 28,50 les 100 kilos quai Marseille.

La Chambre syndicale des Minotiers et Fabricants de semoules de Marseille nous communique les renseignements suivants :

Farines de Blé dur et Similaires
Demande peu active; les stocks s'accumulent dans les moulins.

On cote consommation : Farine mûre mûre, 38 ; Graud D extra, 31 ; Graud D extra, 31 ; Minot D extra, 25 ; FBD première extra, 23 ; BD première, 22 ...

La balle de 100 kilos brut, toile perdue, franco gare ou quai Marseille.

Semoules
Disponibles : fermes et bien tenus.

On cote consommation : SSSS et SS G, 52 50 à 53 ; S S [SS] et SSG, 41 70 ; S F, 40 50 à 41 ; Semoulette, 49 50 ... ; Semouline 48 ...

Les 100 kilos net franco gare ou quai Marseille, double toile à rendre.

Livrabie décembre, on cote :

On cote consommation : SSSS, 53 ... ; SS, 52 ... ; SSS, 51 ... ; Semoulette, 50 ...

Marché de Dijon

Samedi, 27 novembre.

Cote officielle arrêtée par la commission spéciale : blé de choix, de 30 à 30,50; seigle, de 26 à 27 fr.; avoine blanche, de 26 à 26,50; avoine grise, de 26,50 à 27 fr.; avoine noire, de 27 à 27,50; orge de brasserie, de 31 à 32 fr.; orge de mouture, de 28 à 29 fr. les 100 kilos.

Farines OO. de 59 à 60 fr.; farines O, de 58 à 59 fr.; farines RS, de 56,50 à 57,50 les 125 kilos; farines de fèves, 43 fr.; sons gros, de 16,50 à 17 fr.; sons fins, de 16 à 16,50; remoulage, de 20 à 21 fr. les 100 kilos.

Marché de Toulouse

Vendredi 26 novembre.

Blés. — Il semble que le marché ait quelque peu repris, les arrivages du gouvernement se faisant attendre. On cote : blés du rayon, de 26 à 27 fr. les 80 kilos Toulouse; provenances du Centre et de la région parisienne, de 30,85 à 31,35 les 100 kilos départ.

Farines. — On cote : minot extra, de 44,50 à 45 fr. les 100 kilos logés gare Toulouse ou parité.

Grains grossiers. — Les offres d'avoines sont peu abondantes à cause des réquisitions; on cote : grises de Bretagne, de 29,50 à 30 fr.; du Poitou-Centre, de 30,50 à 31 fr. En maïs, on cote : les Plata gros disponibles, 27 fr.; blancs, 28 fr. les 100 kilos logés quai Bordeaux.

Issues. — Marché ferme; on cote : sons gros, 16 fr.; sons entiers, 15,50; repasses fines, de 17 à 18 fr.; RG, de 22 à 23 fr.

Rogé Tapie, courtier, 7, rue des Jardins, Toulouse. — Grains, farines, issues

Taxe de la Farine

DANS LE RHONE
Le préfet du Rhône vient de prendre l'arrêté de taxation de la farine dont voici les principales dispositions.

Considérant que les meuniers ne pourront plus fabriquer qu'une seule sorte de farine, à savoir la farine entière ne comprenant ni remoulages, ni sons;

Arrête :

ARTICLE PREMIER. — Le prix de la farine dans le département du Rhône ne devra pas dépasser 42 fr. le quintal, poids net, non logée ou logée en toile facturée et reprise au même prix.

ART. 2. — Le prix de 42 fr. s'entend sur quai gare ou péniche départ, ou eu boulangerie (rez-de-chaussée), dans la localité où se trouve le moulin.

Les frais de transport, par voie de terre hors la localité où se trouve le moulin seront à débattre entre les intéressés, sans qu'ils puissent jamais dépasser 1 fr. par quintal;

ART. 3. — Le présent arrêté est exécutoire à compter du 5 décembre 1915.

Valence, le 30 novembre 1915.

V. RAULT, Le Préfet.

DANS LA DROME

Le préfet de la Drôme vient de prendre l'arrêté de taxation de la farine, dont voici l'article essentiel :

Article premier. — Le prix de la farine dans le département de la Drôme ne pourra pas dépasser 42 francs les 100 kilos nets, non logée ou logée en toiles facturées et reprises au même prix.

Ce prix s'entend de la farine prise en gare départ ou en boulangerie dans la localité où se trouve le moulin.

Valence, le 24 novembre 1915.

Le présent arrêté sera applicable à partir du 6 décembre 1915.

Le Préfet de la Drôme,

ASSOCIATION NATIONALE DE LA MEUNERIE FRANÇAISE

La Taxation des Farines

M. le président de l'Association Nationale de la Meunerie française adresse la lettre suivante aux membres de l'Association.

Paris, 26 novembre 1915.

Monsieur et cher Collègue,

Je m'empresse de vous remettre sous ce pli le texte du vœu que le Conseil de direction dans sa séance du 24 courant, a émis au sujet de la taxation des farines.

Une délégation a remis aujourd'hui 26 novembre le texte de ce vœu à M. le ministre du commerce qui nous a promis de l'examiner avec la plus grande attention.

Il nous a déclaré cependant que la taxation uniforme lui paraissait présenter de trop grandes difficultés que le Gouvernement croyait préférable d'adopter le système de la taxation par régions, en s'attachant surtout à éviter des écarts trop marqués entre départements limitrophes.

En outre, sur les observations que la délégation a été amenée à lui faire au sujet de certaines taxations bien connues, M. Clémentel a décidé de faire appel à quelques compétences techniques, prises dans le sein du Conseil de direction de notre Association, pour étudier de concert avec le Gouvernement, les anomalies relevées et pour ultérieurement rectifier en conséquence, s'il y a lieu, ces taxations.

La date de mise en vigueur des diverses taxations régionales doit s'échelonner du 25 novembre au 10 décembre, sans aucun délai.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Collègue, l'expression de mes sentiments bien dévoués.

Le Président :
A. CHARONNAT.

Voici le texte du vœu qui a été arrêté par le Conseil de direction.

Le Conseil de direction de l'Association nationale de la Meunerie française.

Considérant,

Que la taxation des farines présente des difficultés nombreuses tenant aux éléments complexes de la question, et à la variabilité du coût de la mouture et au prix des issues;

Que les pourparlers entre divers préfets et les Syndicats de meunerie indiquent des divergences de vues;

Que certains préfets ont prétendu taxer non seulement la farine, mais aussi la toile et le transport, ce qui semble excéder le droit à eux conféré par la loi;

que d'ailleurs ces éléments, surtout le transport, sont éminemment variables selon le temps et le lieu, que, même dans l'état actuel, après les réquisitions de chevaux et de camions, beaucoup d'industriels sont hors d'état d'effectuer ces transports;

Que les écarts de prix entre départements entraîneraient des difficultés de chaque jour;

Qu'il y a intérêt pour le Gouvernement et la Meunerie à adopter une formule stable;

Qu'une expérience, et des plus concluantes, se poursuit depuis 15 mois dans le camp retranché de Paris où elle a donné satisfaction aux meuniers et à l'Intendance, en même temps qu'elle a assuré le maintien du prix à un taux accepté par toute la population et n'a soulevé aucune réclamation;

Qu'il semble équitable et sage de prendre ce régime pour base et l'appliquer à l'ensemble du pays;

Que la seule objection possible, à savoir qu'en cas de prix élevé des issues, le bénéfice du meunier sera excessif, tombe si on veut bien observer que par contre partie, le meunier se trouve en perte au cas de bas prix des issues et que le régime proposé constitue un forfait accepté depuis 15 mois dans le camp retranché de Paris, par toutes les parties intéressées;

Que ce système permet aisément d'opérer la répartition entre régions sur et sous-produit, puisqu'il est établi un prix uniforme dans tout le pays; les préfets des départements importateurs seront donc certains de trouver, sans débat de prix, les quantités nécessaires chez les industriels des départements voisins, sous la seule condition d'assurer à ceux-ci, par une fourniture de blé, en temps utile, la pleine production des usines;

Qu'il est du plus haut intérêt, pour soustraire à la suspicion des industriels honnêtes et respectueux de la loi, pour assurer la fixité du prix du pain, pour donner quétude aux consommateurs, pour éviter des jalousies entre consommateurs de régions diverses, pour permettre au Gouvernement de profiter de la solution de cette si grave question, pour consolider encore la concordie et l'union sacrée, que les prix soient uniformisés et fixés d'une manière simple, équitable et accessible à tous.

Que le service du ravitaillement civil a donné lui-même le prix de 31 francs pour le blé rendu en toutes gares françaises, que ce blé devra supporter un transport pour aller à l'usine, qu'il semble donc équitable de fixer le prix, forfaitement à 31,25.

Enet le vœu :

1^o Que, pour la qualité indiquée à la loi du 16 octobre 1915, le prix du blé soit fixé uniformément à :

- a) 31,25 les 100 kilos nets camionnés à l'usine.
 - b) 31 francs les 100 kilos nets rendus gare ou quai les plus rapprochés de l'usine.
- 2^o Que le prix des 100 kilos nets de farine pris à l'usine, toile à rendre ou à facturer en sus, suivant les usages locaux, soit établi sur la base du blé rendu, à l'usine et fixé comme suit :
- 31,25 : 0,74 = 42 fr. 23.

Les Sursis des Boulangers

Après réclamation de boulangers, le ministre de la Guerre vient de décider qu'aucune distinction entre ouvriers et patrons boulangers, pour les sursis, ne serait plus faite. Les boulangers sont versés, dans la mesure des besoins, dans les sections de commis-ouvriers. Bien-tôt, le ministre a l'intention de relever les mobilisés dans les boulangeries militaires par les boulangers des mêmes classes bénéficiaires de sursis.

PROHIBITION DE SORTIE

Par décret du 22 novembre, sont prohibées à la sortie ainsi que la réexportation en suite d'entrepôt, de dépôt, de transit, de transbordement et d'admission temporaire des marcs de raisin, noix, noisettes et amandes, noyaux de fruits, sacs de tous genres.

Toutes les exceptions à cette disposition pourront être autorisées dans les conditions qui seront déterminées par le ministre des finances.

ADJUDICATIONS, VENTES ET ACHATS PUBLICS

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Fourniture de Pain de troupe
à partir du 1^{er} novembre 1915.

7^e CORPS D'ARMÉE
Vesoul (Haute-Saône). — Adjudicataire : Morvire Joseph, à Echenoz-la-Méline, à 0,335.
Autres soumissionnaires : Chaudiron Joseph, à Vesoul, à 0,346. — Agestini Paul, à Lure, à 0,349. — Ferrand Augustin, à Lure, à 0,350.

15^e CORPS D'ARMÉE
Bastia (Corse). — Adjudicataire : Veillerant à Calvi, à 0,04 par kilo de pain distribué (marché de gré à gré).
Ajaccio (Corse). — Adjudicataire : Gambarelli, négociant à Ajaccio, à 0,39 le kilo. (Marché du 1^{er} novembre au 31 janvier 1916).
Autres soumissionnaires : Pontana, négociant à Ajaccio, à 0,41. — Zevaco, négociant à Ajaccio, à 0,42.

Draguignan (Var). — Adjudicataire : Cauvin Firmin, à Toulon, entrepreneur pour la place de Draguignan, à 0,364 le kilo.

Porquerolles (Var). — Adjudicataire : Bonneure Auguste, à Porquerolles, entrepreneur de la place de Porquerolles, à 0,035 le kilo.

Hyères (Var). — Adjudicataire : Lauze Jean-Baptiste, à Hyères, entrepreneur pour la place d'Hyères, à 0,027 le kilo.

Toulon (Var). — Adjudicataire : Cauvin Firmin, à Toulon, entrepreneur pour la place de Brignoles, à 0,39 le kilo.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Fourniture de Fourrages à la ration
à partir du 1^{er} novembre 1915

4^e CORPS D'ARMÉE
Chateaudun (Eure-et-Loire). — Adjudicataire : Lucien Bassez-Grenier, de Libourne : foin, 8,90; paille, 6,50; avoine, 26,50; frais généraux, 11,263,90.
Dreux (Eure). — Adjudicataire : Lucien Bassez-Grenier : foin, 10 fr.; paille 6 fr.; avoine, 28 fr.; frais généraux, 2,104,20.
Mayenne (Mayenne). — Adjudicataire : Ravaut Aristide, à La Roche-sur-Yon : foin, 7,50; paille, 6,50; avoine, 28,50; frais généraux, 2,115,55.

5^e CORPS D'ARMÉE
Fontainebleau (Seine-et-Marne). — Adjudicataire : Laborde Jean-Baptiste, rue Saint-Honoré, 9 : foin fourrages, 9 francs; paille alimentaire, 5,80; avoine, 26,75; orge, maïs, millet, sorgho, 25,40; farine d'orge, 20,50.
Marché de gré à gré pour la fourniture des fourrages à la ration à Fontainebleau du 1^{er} novembre 1915 au 31 janvier 1916.

7^e CORPS D'ARMÉE
Vesoul (Haute-Saône). — Adjudicataire : Berthoin Paul, 5, rue Didon, à Vesoul : foin, 10 fr.; paille, 7 fr.; avoine, 27 fr.; orge, 26 fr.; farine d'orge, 25 fr.; son, 20 fr.; carottes, 7 fr.

8^e CORPS D'ARMÉE
Cosne (Nièvre). — Effectif 400 chevaux. — Adjudicataire : M. Léopold Lafont, à Douzy (Nièvre) : foin, 8 fr.; paille, 5 francs; orge, 25 fr.; avoine, 24,50; frais généraux, 412,50.
Auxonne (Côte-d'Or). — Effectif 400 chevaux. — Adjudicataire : Léon Puyet, à Auxonne : foin, 8,40; paille, 5,85; orge, 24 fr.; avoine, 25,35; frais généraux, 1.320 fr.
Mâcon (Saône-et-Loire). — Effectif 160 chevaux. — Adjudicataire : Paul Agostini, à Lure (Haute-Saône) : foin, 9 fr.; paille, 6,70; orge, 23 fr.; avoine, 25 fr.; frais généraux, 1.005 fr.

9^e CORPS D'ARMÉE

Tours (Indre-et-Loire). — Effectif 1.800 chevaux. — Adjudicataire : Besseron, 228, boulevard Raspail, à Paris : foin, 11,50; paille, 8,25; avoine, 28,50; frais généraux, 25.000 francs.
Châteauroux (Indre). — Effectif 1.600 chevaux. — Adjudicataire : Netter Paul, à Toul : foin, 11,50; paille, 6,50; avoine, 28,90; frais généraux, 16.000 francs.

Le Blanc (Indre-et-Loire). — Effectif 19 chevaux. — Adjudicataire : Léon Rossard, à Poitiers : foin, 10,50; paille, 6,25; avoine, 25 fr.; frais généraux, 1.000 francs.

Parthenay (Deux-Sèvres). — Effectif 19 chevaux. — Adjudicataire : Dubost Clément : foin, 9,90; paille, 6,90; avoine, 29 fr.; frais généraux, 1.000 francs.
Saint-Maixent. — Effectif 600 chevaux. — Adjudicataire : Cyrille Reboul, à Montlimalar : foin, 9,50; paille, 6 fr.; avoine, 27,50; frais généraux, 9.000 francs.

Saumur (Maine-et-Loire). — Effectif 1.600 chevaux. — Adjudicataire : Besseron, de Paris : foin, 11,70; paille, 8,35; avoine, 28,70; frais généraux, 20.000 francs.

VENTE DE CHEVAUX REFORMES
Lyon. — Samedi 4 décembre, à deux heures, au 'marché aux chevaux, les Domaines vendront 17 chevaux des chasseurs d'Afrique.

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Résultats
Lyon. — Les 25, 26 et 27 novembre, M. l'inspecteur a mis aux enchères publiques, 50 chevaux réformés des chasseurs d'Afrique. Ils ont été vendus à divers à des prix variant entre 125 et 630 fr. l'un et 5 % en sus.

AVIS

Lyon. — Vendredi 13 décembre, à deux heures, et le 22, avenue Félix Faure, les Domaines vendront les abats suivants, provenant des porcs abattus pour l'armée savoir : flambards, coeurs et poumons, chaudières, cervelles, panes, vessies, etc. La durée du marché sera d'environ 4 mois. A partir du 4 décembre, il sera abattu environ 80 à 100 porcs par jour.
Lyon. — Jeudi 9 décembre, à deux heures 1/2 du soir, 92, avenue Félix Faure, les Domaines vendront des viands de bœufs, vaches ou veaux, de la viande de mouton, à provenir du 1er janvier au 31 juillet, des animaux susceptibles d'être abattus dans le service de la station-magasin de la Part-Dieu.

MINISTRE DE L'AGRICULTURE

Direction des Haras
Résultats
Toulouse, 18 novembre. — Ont soumissionné : MM. Thoury P., à Toulouse, foin, 14 fr.; paille, 11 fr.; avoine, 32 fr. — Froidfond, à Pompadour, foin, 14 fr.; paille, 11 fr., avoine, 33 fr. — Bacqué V., à Ger, foin, 11 fr.; paille, 9 fr.; avoine, 34 fr. — Cénac J.-M., à Tarbes, foin, 9 fr.; paille, 10 fr.; avoine, 33 fr. les 100 kilos.

PAILLES-FOURRAGES

Lyon, 30 novembre. — Pailles. — Demande de plus en plus active en toutes pailles tant pour l'industrie que pour le commerce, mais toujours en raison de la pénurie de matériel, impossible d'avoir des ordres, et on ne traite que de petites quantités tant en pailles de seigle que froment.

On cote, à la tonne, sur wagon gare départ des régions d'expédition, et plutôt nominale :

Table listing prices for various types of straw and hay, such as 'Paille froment blé', 'Paille seigle', etc.

On cote, à la tonne, sur wagon gare départ des régions d'expédition :

Table listing prices for various types of hay, such as 'Foins pressés', 'Foins vrac', etc.

On cote, à la tonne, sur wagon gare départ des régions d'expédition :

Table listing prices for various types of straw, such as 'Paille de froment alimentaire', etc.

On cote, à la tonne, sur wagon gare départ des régions d'expédition :

Table listing prices for various types of straw, such as 'Paille de seigle', etc.

On cote, à la tonne, sur wagon gare départ des régions d'expédition :

Table listing prices for various types of straw, such as 'Paille de froment', etc.

On cote, à la tonne, sur wagon gare départ des régions d'expédition :

Table listing prices for various types of straw, such as 'Paille de seigle', etc.

On cote, à la tonne, sur wagon gare départ des régions d'expédition :

Table listing prices for various types of straw, such as 'Paille de froment', etc.

On cote, à la tonne, sur wagon gare départ des régions d'expédition :

Table listing prices for various types of straw, such as 'Paille de seigle', etc.

On cote, à la tonne, sur wagon gare départ des régions d'expédition :

Table listing prices for various types of straw, such as 'Paille de froment', etc.

On cote, à la tonne, sur wagon gare départ des régions d'expédition :

Table listing prices for various types of straw, such as 'Paille de seigle', etc.

Early, de 11 à 12 fr.; Beauvais, de 14 à 15,50 les 100 kilos. Légère baisse.

PAQUELET (maison Mousier), courtier, Spécialisé en pommes de terre, semences et consommation. Lyon, 5, rue de la Barre, 5, Lyon.

Pommes de terre de toutes provenances. Semence, Consommation. Oignons. Carottes. Grains. Foin. Paille. — QUATRE, courtier, 7, rue Part-Dieu, Lyon. Aor. télégr. : Quatre-Partidieu 7. Téléph. 58-27.

LEGUMES SECS

Castelsarrasin, 25 novembre. — On cote : haricots, 80 fr. les 80 kilos; fèves, 22 fr. les 75 kilos.
Chalon-sur-Saône, 26 novembre. — On cote : haricots, suivant les espèces, de 75 à 80 fr. les 100 kilos.
Tendance faible.
Marseille, 29 novembre. — On cote sans changement les 100 kilos : haricots cagn. français nouv. récolte, 93 fr.; haricots petits français nouv. récolte, 86 fr.; haricots Japonais Dofukus vieille récolte, M.; lentilles des indes nettoyées nouv. récolte, 55 fr.; gros pois-chiches Maroc, 48 fr.; pois-chiches moyens Maroc, 44,50; pois-chiches petits Maroc, 43 fr.; alpistes Maroc, 51,50.

FRUITS SECS

Aix (Bouches-du-Rhône), 27 novembre. — Cours des amandes, marché de ce jour.
On cote : amandes coques princesses de plaine, 190 fr.; amandes coques princesses de montagne, 180 fr.; amandes coques AT, 140 fr.; amandes coques Languedoc, 140 fr.; amandes coques aladanes, 135 fr.; amandes coques Matheronnes, 130 fr.; amandes cassées douces de plaine, 325 fr.; amandes cassées flots en sortes, 360 fr.; amandes cassées amères en sortes, 225 fr.; amandes cassées amères petites, 200 fr. les 100 kilos.

CAFES

Table listing coffee prices for various origins like 'Café de l'Inde Mysore', 'Café de l'Inde Malabar', etc.

CACAOS

Table listing cocoa prices for various origins like 'Cacao Maragnan Para', 'Cacao Caraque', etc.

POIVRES

Table listing pepper prices for various types like 'Poivre noir Tellicherry', 'Poivre blanc Saigon', etc.

HUILES

Table listing oil prices for various types like 'Huile d'olive surfine extra', 'Huile de lin', etc.

HUILES MINERALES. PETROLES

Table listing mineral oil prices for various grades like 'Huile de pétrole', 'Huile de lampes', etc.

SUCRES-MELASSES

Table listing sugar and molasses prices for various types like 'Sucre raffiné', 'Sucre coupé', etc.

SAVONS

Lyon, 26 novembre. Voici la cote officielle qui nous est communiquée par la Chambre de commerce : Savon blanc, Marseille, 72 % 93 .. 1 0 .. Savon blanc, Marseille, 60 % 92 .. 1 0 .. Savon bleu pile, moyen ferme 95 .. 1 0 .. Savon de toilette, 100 % 89 .. 82 .. Savon mou extra 60 .. 89 .. Savon mou ordinaire 70 .. 75 ..

METAUX

Lyon, 26 novembre. Cuivre en lingots affiné, 285 .. à 295 .. en planche rouge, 3-5 .. à 400 .. en planche jaune, 4 0 .. à .. ; étain Banca en lingots, 510 .. à 520 .. Billiton et Detroits, en lingots, 505 .. à 515 .. plomb doux 1re fusion, en saumons, 80 .. à 85 .. plomb ouvré, tuyaux et feuilles, 95 .. à 105 .. zinc en feuilles, V. M. et Cie R.A., 300 .. à 310 .. zinc en feuilles, autres marques, 300 .. à 310 .. nickel brut p. fondrie, 500 .. à 550 .. nickel laminé, 675 .. à 700 .. aluminium brut p. fondrie, 550 .. à 600 .. aluminium laminé, 750 .. à 800 .. acier laminé, 1re classe, 46 .. à .. ; aci-r à double T, classé, 46 .. à .. ; tôle ordinaire 8 millimètres et plus, 58 .. à .. les 100 kilos

Vient de Paraître

Almanach Agricole et Viticole de A. Godard, pour 1916 (30e année). — Voici une publication qui, malgré son titre, a un caractère de spécialité et qui tout le monde lira avec intérêt. Articles littéraires, clichés et pages humoristiques alternent dans le texte avec les questions d'élevage, de viticulture, d'arboriculture fruitière, de viticulture et de législation rurale.

Chronique de l'Industrie Laitière ET FROMAGÈRE

Lyon, 30 novembre. — La vente étant toujours très active et les marchandises devenant très rares, la hausse s'accroît de plus en plus à 330 fr. façons emmenthal premier choix, et 300 fr. Comtés bons courants.

VENTES DE FROMAGES

JURA. — Barettaine à vendre le 24 novembre à M. Duham de Lons-le-Saunier, ses mois de fabrication de décembre, janvier et février, à raison de 148 fr. les 50 kilos, 200 fr. d'étrennes à la société, 25 francs au fromager.

VENTES DE LAIT

JURA. — Prénovel les Janiers et Prénovel de Bise mettront séparément leur lait en vente pour l'année 1916 le dimanche 5 décembre, à 2 heures.

A PROPOS DE LA CRIÉE DES FROMAGES A PARIS

Les négociants en fromages de Paris demandent le rétablissement de la criée, pour lutter contre la hausse des cours. C. A. Herson, président de l'Union syndicale des marchands en gros de fromages, beurre et œufs de Paris, a déposé formellement, à ce propos, au conseil municipal, un rapport très documenté dont voici les conclusions :

BESTIAUX

Lyon-Vaise

MARCHE DU LUNDI 29 NOVEMBRE. — Amenés : 1.117; renvoi : 00. — Nous avions 314 porcs de plus que lundi dernier; malgré cet apport plus important, les transactions ont été très actives et les prix ont conservé toute leur fermeté. On payait la première qualité, de 0,86 à 0,88; la seconde, de 0,82 à 0,83; la troisième, de 0,78 à 0,80 le demi-kilo.

MARCHE DU MARDI 30 NOVEMBRE

Boeufs. — Amenés : 1.215; renvoi : 80; entrés aux abattoirs : 937; soit en tout : 1.423 têtes contre 1.744 la semaine dernière. Aujourd'hui, le marché était moins important comme apport. Plus de 300 boeufs de moins sous le hall, ce qui a rendu les affaires plus actives. D'autre part, nous avions beaucoup de fournisseurs d'armée qui ont donné au marché une certaine influence.

MARCHE DU LUNDI 29 NOVEMBRE

MARCHE DU LUNDI 29 NOVEMBRE. — Amenés : 2.028; renvoi : 220; 206 188. Vaches : 952; renvoi : 220; 206 188. Taureaux : 177; 173; 200 188 174. Veaux : 882; 837; 280 258 228. Moutons : 11334; 10834; 262 224 195. Porcs : 4530; 4530; 266 256 246.

MARCHE DU MARDI 30 NOVEMBRE

MARCHE DU MARDI 30 NOVEMBRE. — Amenés : 1.215; renvoi : 80; entrés aux abattoirs : 937; soit en tout : 1.423 têtes contre 1.744 la semaine dernière. Aujourd'hui, le marché était moins important comme apport. Plus de 300 boeufs de moins sous le hall, ce qui a rendu les affaires plus actives. D'autre part, nous avions beaucoup de fournisseurs d'armée qui ont donné au marché une certaine influence.

MARCHÉS AUX GRAINS

Nouvelles des Récoltes en terre

Brieon (Yonne), 25 novembre. — Foire dite de Sainte-Catherine. Les offres en blé étaient assez nombreuses, avec prix bien tenus. Menus grains en nouvelle hausse.

MARCHE DU LUNDI 29 NOVEMBRE

MARCHE DU LUNDI 29 NOVEMBRE. — Amenés : 2.028; renvoi : 220; 206 188. Vaches : 952; renvoi : 220; 206 188. Taureaux : 177; 173; 200 188 174. Veaux : 882; 837; 280 258 228. Moutons : 11334; 10834; 262 224 195. Porcs : 4530; 4530; 266 256 246.

MARCHE DU MARDI 30 NOVEMBRE

MARCHE DU MARDI 30 NOVEMBRE. — Amenés : 1.215; renvoi : 80; entrés aux abattoirs : 937; soit en tout : 1.423 têtes contre 1.744 la semaine dernière. Aujourd'hui, le marché était moins important comme apport. Plus de 300 boeufs de moins sous le hall, ce qui a rendu les affaires plus actives. D'autre part, nous avions beaucoup de fournisseurs d'armée qui ont donné au marché une certaine influence.

MARCHE DU LUNDI 29 NOVEMBRE

MARCHE DU LUNDI 29 NOVEMBRE. — Amenés : 2.028; renvoi : 220; 206 188. Vaches : 952; renvoi : 220; 206 188. Taureaux : 177; 173; 200 188 174. Veaux : 882; 837; 280 258 228. Moutons : 11334; 10834; 262 224 195. Porcs : 4530; 4530; 266 256 246.

MARCHE DU MARDI 30 NOVEMBRE

MARCHE DU MARDI 30 NOVEMBRE. — Amenés : 1.215; renvoi : 80; entrés aux abattoirs : 937; soit en tout : 1.423 têtes contre 1.744 la semaine dernière. Aujourd'hui, le marché était moins important comme apport. Plus de 300 boeufs de moins sous le hall, ce qui a rendu les affaires plus actives. D'autre part, nous avions beaucoup de fournisseurs d'armée qui ont donné au marché une certaine influence.

MARCHE DU LUNDI 29 NOVEMBRE

MARCHE DU LUNDI 29 NOVEMBRE. — Amenés : 2.028; renvoi : 220; 206 188. Vaches : 952; renvoi : 220; 206 188. Taureaux : 177; 173; 200 188 174. Veaux : 882; 837; 280 258 228. Moutons : 11334; 10834; 262 224 195. Porcs : 4530; 4530; 266 256 246.

MARCHE DU MARDI 30 NOVEMBRE

MARCHE DU MARDI 30 NOVEMBRE. — Amenés : 1.215; renvoi : 80; entrés aux abattoirs : 937; soit en tout : 1.423 têtes contre 1.744 la semaine dernière. Aujourd'hui, le marché était moins important comme apport. Plus de 300 boeufs de moins sous le hall, ce qui a rendu les affaires plus actives. D'autre part, nous avions beaucoup de fournisseurs d'armée qui ont donné au marché une certaine influence.

MARCHE DU LUNDI 29 NOVEMBRE

MARCHE DU LUNDI 29 NOVEMBRE. — Amenés : 2.028; renvoi : 220; 206 188. Vaches : 952; renvoi : 220; 206 188. Taureaux : 177; 173; 200 188 174. Veaux : 882; 837; 280 258 228. Moutons : 11334; 10834; 262 224 195. Porcs : 4530; 4530; 266 256 246.

MARCHE DU MARDI 30 NOVEMBRE

MARCHE DU MARDI 30 NOVEMBRE. — Amenés : 1.215; renvoi : 80; entrés aux abattoirs : 937; soit en tout : 1.423 têtes contre 1.744 la semaine dernière. Aujourd'hui, le marché était moins important comme apport. Plus de 300 boeufs de moins sous le hall, ce qui a rendu les affaires plus actives. D'autre part, nous avions beaucoup de fournisseurs d'armée qui ont donné au marché une certaine influence.

MARCHE DU LUNDI 29 NOVEMBRE

MARCHE DU LUNDI 29 NOVEMBRE. — Amenés : 2.028; renvoi : 220; 206 188. Vaches : 952; renvoi : 220; 206 188. Taureaux : 177; 173; 200 188 174. Veaux : 882; 837; 280 258 228. Moutons : 11334; 10834; 262 224 195. Porcs : 4530; 4530; 266 256 246.

MARCHE DU MARDI 30 NOVEMBRE

MARCHE DU MARDI 30 NOVEMBRE. — Amenés : 1.215; renvoi : 80; entrés aux abattoirs : 937; soit en tout : 1.423 têtes contre 1.744 la semaine dernière. Aujourd'hui, le marché était moins important comme apport. Plus de 300 boeufs de moins sous le hall, ce qui a rendu les affaires plus actives. D'autre part, nous avions beaucoup de fournisseurs d'armée qui ont donné au marché une certaine influence.

MARCHE DU LUNDI 29 NOVEMBRE

MARCHE DU LUNDI 29 NOVEMBRE. — Amenés : 2.028; renvoi : 220; 206 188. Vaches : 952; renvoi : 220; 206 188. Taureaux : 177; 173; 200 188 174. Veaux : 882; 837; 280 258 228. Moutons : 11334; 10834; 262 224 195. Porcs : 4530; 4530; 266 256 246.

MARCHE DU LUNDI 29 NOVEMBRE

MARCHE DU LUNDI 29 NOVEMBRE. — Amenés : 2.028; renvoi : 220; 206 188. Vaches : 952; renvoi : 220; 206 188. Taureaux : 177; 173; 200 188 174. Veaux : 882; 837; 280 258 228. Moutons : 11334; 10834; 262 224 195. Porcs : 4530; 4530; 266 256 246.

MARCHE DU MARDI 30 NOVEMBRE

MARCHE DU MARDI 30 NOVEMBRE. — Amenés : 1.215; renvoi : 80; entrés aux abattoirs : 937; soit en tout : 1.423 têtes contre 1.744 la semaine dernière. Aujourd'hui, le marché était moins important comme apport. Plus de 300 boeufs de moins sous le hall, ce qui a rendu les affaires plus actives. D'autre part, nous avions beaucoup de fournisseurs d'armée qui ont donné au marché une certaine influence.

MARCHE DU LUNDI 29 NOVEMBRE

MARCHE DU LUNDI 29 NOVEMBRE. — Amenés : 2.028; renvoi : 220; 206 188. Vaches : 952; renvoi : 220; 206 188. Taureaux : 177; 173; 200 188 174. Veaux : 882; 837; 280 258 228. Moutons : 11334; 10834; 262 224 195. Porcs : 4530; 4530; 266 256 246.

MARCHE DU MARDI 30 NOVEMBRE

MARCHE DU MARDI 30 NOVEMBRE. — Amenés : 1.215; renvoi : 80; entrés aux abattoirs : 937; soit en tout : 1.423 têtes contre 1.744 la semaine dernière. Aujourd'hui, le marché était moins important comme apport. Plus de 300 boeufs de moins sous le hall, ce qui a rendu les affaires plus actives. D'autre part, nous avions beaucoup de fournisseurs d'armée qui ont donné au marché une certaine influence.

MARCHE DU LUNDI 29 NOVEMBRE

MARCHE DU LUNDI 29 NOVEMBRE. — Amenés : 2.028; renvoi : 220; 206 188. Vaches : 952; renvoi : 220; 206 188. Taureaux : 177; 173; 200 188 174. Veaux : 882; 837; 280 258 228. Moutons : 11334; 10834; 262 224 195. Porcs : 4530; 4530; 266 256 246.

MARCHE DU MARDI 30 NOVEMBRE

MARCHE DU MARDI 30 NOVEMBRE. — Amenés : 1.215; renvoi : 80; entrés aux abattoirs : 937; soit en tout : 1.423 têtes contre 1.744 la semaine dernière. Aujourd'hui, le marché était moins important comme apport. Plus de 300 boeufs de moins sous le hall, ce qui a rendu les affaires plus actives. D'autre part, nous avions beaucoup de fournisseurs d'armée qui ont donné au marché une certaine influence.

MARCHE DU LUNDI 29 NOVEMBRE

MARCHE DU LUNDI 29 NOVEMBRE. — Amenés : 2.028; renvoi : 220; 206 188. Vaches : 952; renvoi : 220; 206 188. Taureaux : 177; 173; 200 188 174. Veaux : 882; 837; 280 258 228. Moutons : 11334; 10834; 262 224 195. Porcs : 4530; 4530; 266 256 246.

MARCHE DU MARDI 30 NOVEMBRE

MARCHE DU MARDI 30 NOVEMBRE. — Amenés : 1.215; renvoi : 80; entrés aux abattoirs : 937; soit en tout : 1.423 têtes contre 1.744 la semaine dernière. Aujourd'hui, le marché était moins important comme apport. Plus de 300 boeufs de moins sous le hall, ce qui a rendu les affaires plus actives. D'autre part, nous avions beaucoup de fournisseurs d'armée qui ont donné au marché une certaine influence.

MARCHE DU LUNDI 29 NOVEMBRE

MARCHE DU LUNDI 29 NOVEMBRE. — Amenés : 2.028; renvoi : 220; 206 188. Vaches : 952; renvoi : 220; 206 188. Taureaux : 177; 173; 200 188 174. Veaux : 882; 837; 280 258 228. Moutons : 11334; 10834; 262 224 195. Porcs : 4530; 4530; 266 256 246.

MARCHE DU MARDI 30 NOVEMBRE

MARCHE DU MARDI 30 NOVEMBRE. — Amenés : 1.215; renvoi : 80; entrés aux abattoirs : 937; soit en tout : 1.423 têtes contre 1.744 la semaine dernière. Aujourd'hui, le marché était moins important comme apport. Plus de 300 boeufs de moins sous le hall, ce qui a rendu les affaires plus actives. D'autre part, nous avions beaucoup de fournisseurs d'armée qui ont donné au marché une certaine influence.

MARCHE DU LUNDI 29 NOVEMBRE

MARCHE DU LUNDI 29 NOVEMBRE. — Amenés : 2.028; renvoi : 220; 206 188. Vaches : 952; renvoi : 220; 206 188. Taureaux : 177; 173; 200 188 174. Veaux : 882; 837; 280 258 228. Moutons : 11334; 10834; 262 224 195. Porcs : 4530; 4530; 266 256 246.

MARCHE DU MARDI 30 NOVEMBRE

MARCHE DU MARDI 30 NOVEMBRE. — Amenés : 1.215; renvoi : 80; entrés aux abattoirs : 937; soit en tout : 1.423 têtes contre 1.744 la semaine dernière. Aujourd'hui, le marché était moins important comme apport. Plus de 300 boeufs de moins sous le hall, ce qui a rendu les affaires plus actives. D'autre part, nous avions beaucoup de fournisseurs d'armée qui ont donné au marché une certaine influence.

BUREAU DES DOMAINES DE LYON

Le Vendredi 3 décembre 1915, à deux heures et demie du soir, 92, avenue Félix-Faure, à Lyon.

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'ISSUES D'ARATS DE PORCS
1° Flambards;
2° Coeurs et poumons;
3° Chaudières;
4° Cervelles;
5° Panes et vessies.
A provenir de 80 à 100 porcs par jour pendant 4 mois, à partir du 5 décembre 1915.

BUREAU DES DOMAINES DE LYON

Le Samedi 4 décembre 1915, à deux heures du soir, place du Marché aux Chevaux, à Lyon-Perrache.

VENTE AUX ENCHERES

DE
17 CHEVAUX
DES CHASSEURS D'AFRIQUE
OUVERTE A TOUS LES AMATEURS :
Marchands de chevaux, commerçants, industriels, agriculteurs, éleveurs, etc... Aucun certificat ne sera exigé.
Au comptant et 5 % en sus.
L'inspecteur des Domaines, RATHEAUX.

BUREAU DES DOMAINES DE LYON

Le Mercredi 22 décembre 1915, à neuf heures du matin, dans la salle de ventes au Port-Marchand, vente de matériel réformé provenant de divers ministères, en 41 lots, comprenant notamment : matras et cendres de zinc, accumulateurs, acier en limaille provenant de tournure d'obus, fer zingué, cordages, toiles, tissus, cuirs, caoutchoucs, papiers, embarcation, chaland, caisses d'emballage, effets militaires, etc. (Voir les Affiches.)

POMMES A CIDRE

crûs de 1er choix Normandes et vallée d'Anges. S'adresser Lagnel, grains, à Lisieux (Calvados).

CONFITUREFIE BOUQUIN QUE

5, quai de la Bibliothèque, à Lyon. Demander prix courants : confitures et compotes.

DOMAINES -- TOULON

Le Mercredi 22 décembre 1915, à neuf heures du matin, dans la salle de ventes au Port-Marchand, vente de matériel réformé provenant de divers ministères, en 41 lots, comprenant notamment : matras et cendres de zinc, accumulateurs, acier en limaille provenant de tournure d'obus, fer zingué, cordages, toiles, tissus, cuirs, caoutchoucs, papiers, embarcation, chaland, caisses d'emballage, effets militaires, etc. (Voir les Affiches.)

HUILES D'OLIVES

Garanties pures. Postal 10 litres 23 et de table supérieure... 19 50 contre mandat ou remboursement. S'adresser GENIN, assurance, à Châteaurenard (Provence).

OFFREZ LEGUMES FRAIS